



**Conseil Municipal du 19 Juin 2023  
DELIBERATION N° 2023 – 48**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 19 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 9 juin 2023

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Monsieur PEREZ Jérôme à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Monsieur ARIZA Noël à Monsieur OLIVE Robert

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur KOHLER Eddy, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SUD ROUSSILLON POUR LE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PERPIGNAN**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16V,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu la délibération de la Conseil communautaire n°2023-02/03C en date du 15 février 2023, demandant à la commune d'Alénia le versement d'un fonds de concours à hauteur de 750 000 euros afin de participer au financement du réaménagement de l'Avenue de Perpignan.

Le Maire rappelle que la communauté de communes Sud Roussillon a été maître d'ouvrage pour les travaux de réaménagement de l'avenue de Perpignan à Alénia (laquelle est une voirie d'intérêt communautaire) et qu'elle demande le versement d'un fonds de concours pour la réalisation de ces travaux.

Considérant les études de maîtrise d'œuvre,

Considérant les travaux de pluvial, voirie, réseaux secs, mobilier urbain et aménagements paysagers,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité à la commune n'excède pas la part de financement assurée par la communauté de communes, hors subvention, conformément au plan de financement ci-dessous :

- Montant des dépenses : 1 827 457.02 € (tranche 1 et 2)
- Montant des financements sollicités :
  - DETR tranche 1 : 174 520 € (soit 9.55%)
  - Fonds de concours (Alénia) : 750 000 € (soit 41.04%)
  - Autofinancement (CC Sud Roussillon) : 902 937 € (soit 49.41%)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

**DECIDE** de verser un fonds de concours à hauteur de 750 000 euros à la communauté de communes Sud Roussillon afin de participer au financement des travaux de réaménagement de l'Avenue de Perpignan.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire afférent à cette demande.

**VOTE :            21            POUR :            21            CONTRE :            ABSTENTION :**

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie ([www.alenya.fr](http://www.alenya.fr)) : 21 juin 2023
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire  
Jean-André MAGDALOU



MAIRIE D'ALENYA / 66200 – [www.alenya.fr](http://www.alenya.fr)

Tél : 04 68 37 38 00 / Fax : 04 68 37 93 23

[mairie@alenya.fr](mailto:mairie@alenya.fr)